

guste assemblée de mon mieux. Je ne puis pourtant vous cacher que les faits qu'on ne peut nier, me mettoient dans d'étranges embarras. Et tout savant & éloquent que vous êtes, je crois que vous auriez eu du mal de vous en tirer. Je me suis aussi appliqué à montrer combien grande étoit votre prudence en vous rangeant avec le plus grand nombre, puisque par-là vous vous ménagiez une fortune brillante, dont étant encore jeune, vous vous attendiez de jouir long-tems. Oui, me répondit-on, cette prudence de l'évêque d'Autun, est celle dont parle St. Jacques dans le *Ps.* 15 du chap. 3 de son épître canonique. Vous sentez, monseigneur, qu'à ce propos je dus rire, & je vous le rapporte, persuadé que vous en rirez d'aussi bon cœur, que les augustes membres de la très-auguste assemblée, lorsque le 2 Novembre un ecclésiastique s'avisait de citer les *Actes des Apôtres*, pour prouver que l'église pouvoit être propriétaire. Sans doute que ce bon-homme avoit alors oublié le précepte de son Christ, rapporté dans le *Ps.* 6 du ch. 7 de l'évangile des croyans, selon Matthieu : assurément, s'il s'en étoit souvenu, il se seroit bien gardé de citer ce livre dans une pareille assemblée, pour les raisons qui sont alléguées dans ledit passage de l'évangile de Matthieu.



*La république Belgique.* A Rome, chez les freres Gracques, imprimeurs de la liberté & libraires de la république. 1789. broch. in-8vo de 46 pages.

**S**i les Belges ne s'étoient mis en liberté que pour ruminer ou exécuter de tels plans de république, ils auroient tout aussi bien fait de rester dans l'esclavage. Il est impossible de s'imaginer la bizarrerie d'idées qui regne dans cet ouvrage, à moins de s'en convaincre par ses propres yeux. Après avoir débité ce qu'il y a de plus creux dans la politique, l'auteur propose sérieusement de